



Nouveauté : PASS +

La mairie de Feucherolles adhère au Pass+, un dispositif pour encourager la pratique culturelle et sportive des jeunes !



Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, le Département des Yvelines renouvelle le dispositif éducatif et citoyen d'incitation à la pratique d'activités sportives et culturelles : le Pass+.

Le Pass+, c'est quoi ?

Il s'agit d'une aide financière accordée gratuitement aux jeunes, de 11 à 21 ans, pour encourager la pratique d'activités culturelles et sportives auprès d'organismes affiliés yvelinois et altoséquanais, référencés sur le site [Passplus](https://www.passplus.fr).

174 000 jeunes des Yvelines et ds Hauts-de-Seine sont déjà inscrits !

Le Pass+, c'est pour qui ?

- Les jeunes éligibles,
- Les organismes éligibles.

En quoi consiste l'aide financière du Département ?

Le Pass+ comprend deux porte-monnaie électroniques :

- L'un pour la pratique d'activités culturelles,
- L'autre pour la pratique d'activités sportives.

Les jeunes, ou leurs familles, décident eux-mêmes des porte-monnaie entre la culture et le sport (60€ et 20€). Les boursiers et les jeunes de 19 à 21 ans bénéficient d'une aide de 100€ (80€ et 20€ à répartir entre la culture et le sport).

Pour la campagne 2023-2024, les jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance bénéficient aussi d'une aide de 100€.

Ces activités peuvent être pratiquées auprès d'un réseau de 3 000 organismes yvelinois et alto-séquanais affiliés au Pass+ : cinémas, associations sportives, piscines, centres de loisirs, bibliothèques, conservatoires,...

Les Bons Plans

- Les organismes affiliés au Pass+ peuvent proposer des bons plans réguliers ou ponctuels toute l'année aux jeunes : places pour des rencontres sportives, réductions pour des concerts, invitations pour des visites guidées,...
- Les bons plans sont référencés sur le site [Passplus](#).

Comment s'affilier au Pass+ ?

La procédure est entièrement dématérialisée : connectez-vous sur [PassPlus.fr](#).

Renseignez le formulaire et téléchargez les justificatifs demandés.

La demande d'instruction est instruite par l'équipe Pass+. Un courriel est envoyé à l'organisme dès validation du compte affilié.

Tous les 15 jours le Département des Yvelines enclenche automatiquement un virement bancaire des transactions enregistrées et validées dans votre espace affilié.

Infos pratiques

Vous pouvez utiliser le Pass+ sur la commune pour les activités EMMA et judo mais aussi à l'école de Musique et à la bibliothèque de Feucherolles.

Liens utiles

[Plus d'informations sur le Pass+](#)